



# Plan familial d'urgence

---

Un plan familial d'urgence est très utile en cas de danger. Prenez quelques minutes pour préparer le vôtre. C'est si simple!

- Ayez chez vous en tout temps les [articles essentiels](#) pour subvenir aux besoins de première nécessité de votre famille pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence.
- **Écrivez les coordonnées en cas d'urgence.** Remplissez la [liste de coordonnées d'urgence](#) (6,4 Mo).
- **Repérez des sorties d'urgence et désignez des lieux de rassemblement en cas d'évacuation.** À la maison, sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu. Repérez-les sorties d'urgence, de préférence pour chaque pièce. Remplissez la [liste des sorties d'urgence et des lieux de rassemblement](#) (6,4 Mo). En appartement, sachez où se situent les sorties de secours. En cas d'urgence, évitez de prendre l'ascenseur.
- **Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier.** Prévoyez un autre chemin au cas où des routes seraient impraticables. Pour votre sécurité, n'oubliez pas de signaler aux autorités que vous avez quitté votre domicile et l'endroit où vous logez.
- **Dressez un inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo.** Conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple.

## Se préparer aux sinistres

Consulter le lien suivant pour préparer votre trousse d'urgence,

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/plan-familial/trousse-urgence.html>

Au fait, êtes-vous assuré? La majorité des contrats d'assurance habitation couvre les dommages causés par des catastrophes naturelles comme la grêle, la foudre, les tempêtes de vent ou les tornades. Vous pouvez même vous procurer une protection contre les tremblements de terre!

## Pour en savoir plus

Communiquez avec le Bureau d'assurance du Canada au 514 288-4321 ou au 1 877 288-4321 (sans frais) ou consultez le site [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca)

- [Assurances après sinistre](#)

Consultez aussi, [www.ibc.ca/fr/on](http://www.ibc.ca/fr/on)

Source : Ministère de la sécurité publique

